# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à 1907/2006 ANNEXE II et 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives communautaires sont abrégées avec le terme numérique seulement)
Date de révision 2023-03-02
Numéro de version 4.0

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

**1.1. Identificateur de produit**

| | |
|---|---|
| Nom commercial | K9 PUPPY SHAMPOO |
| Numéro d'article | 20-180 (300ml), 20-1827 (2,7 L) 20-1857 (5,7 L) |

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

| | |
|---|---|
| Utilisations identifiées pertinentes | Produits de soins pour animaux |

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

| | |
|---|---|
| Entreprise | K9 Competition AB<br>Bårslövsvägen 3<br>253 73 Gantofta<br>Suède |
| Téléphone | 042-15 71 90 |
| E-mail | info@k9competition.com |

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

En cas d'urgence: appeler le 112, demander le service Anti-poison.

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Après évaluation, ce mélange n'est pas classé comme dangereux selon 1272/2008

**2.2. Éléments d'étiquetage**

| | |
|---|---|
| Pictogramme de danger | Non applicable |
| Mention d'avertissement | Non applicable |
| Mention de danger | Non applicable |

**Informations additionnelles sur les dangers**

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3. Autres dangers**

Aucune indication.

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

**3.2. Mélanges**

Notez que le tableau indique les dangers connus pour la forme pure des ingrédients.Ces risques sont réduits ou éliminés lorsqu'ils sont mélangés ou dilués, cf Article 16d.

| Composant | Classification | Concentration |
|---|---|---|
| **DODÉCYLSULFATE DE MAGNÉSIUM** | | |
| N° CAS: 3097-08-3<br>N° CE: 221-450-6 | | 25 % |
| **COCAMIDOPROPYL BETAINE** | | |
| N° CAS: 61789-40-0<br>N° CE: 263-058-8 | Eye Irrit. 2; H319 | ≥5 - <9 % |

| | | |
|---|---|---|
| **COMPOSÉS DE L'ION IMIDAZOLIUM, [(CARBOXYMÉTHOXY)-2 ÉTHYL]-1 (CARBOXYMÉTHYL)-1 DIHYDRO-4,5 NORCOCO ALKYL-2, HYDROXYDES, SELS DE SODIUM** | | |
| N° CAS: 68650-39-5<br>N° CE: 272-043-5 | | 5 % |
| **(E,E)-HEXA-2,4-DIÉNOATE DE POTASSIUM** | | |
| N° CAS: 24634-61-5<br>N° CE: 246-376-1<br>Index n°: 019-003-00-3 | Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315, H319 | 0,5 - 1 % |

Les explications de la classification et de l'étiquetage des ingrédients sont données dans la section 16e. Les abréviations officielles sont écrites en caractères normaux. Les spécifications et/ou compléments utilisés dans le calcul des risques du mélange sont indiqués en italique, voir section 16b.
Contenu conformément à 648/2004.
15-<30% Agents de surface anioniques.
5-<15% Agents de surface amphotères.
Agents conservateurs: Potassium sorbate
Parfums.

# RUBRIQUE 4 — Premiers secours

**4.1. Description des mesures de premiers secours**
**Général**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**En cas d'inhalation**

Aucune mesure spéciale est requise; En cas que les symptômes apparaissent,contactez le médecin.

**En contact avec les yeux**

Rincer les yeux pendant plusieurs minutes avec de l'eau tiède. Si l'irritation persiste, appeler un médecin / ophtalmologue.

**En contact avec la peau**

Le lavage normal de la peau est considéré suffisant; Si les symptômes aparaissent quand même, contactez le médecin.
Enlever les vêtements contaminés.

**En cas d'ingestion**

Rincer le nez, la bouche et la gorge avec de l'eau.
Consulter un médecin en cas de malaise.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
**En contact avec les yeux**

Irritation oculaire temporaire.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.
En cas de contact avec un médecin, soyez sûr d’avoir les étiquettes ou cette fiche de données de sécurité avec vous.

# RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l’incendie

**5.1. Moyens d'extinction**

Utiliser les moyens d’extinction appropriés aux conditions de feu environnantes.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produit non inflammable.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Des mesures de protections doivent être prises concernant les autres matériaux présents sur le site de l'incendie.
En cas d'incendie utiliser un masque respiratoire contenant de l'air pur.
Porter un vêtement de protection complet.

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser l'équipement de sécurité recommandé, voir la section 8.
N'inspirez pas le produit et evitez le contact avec la peau et les yeux.
Éviter le contact avec les yeux.
Attention au risque de glissade en cas de fuites / déversements.
Les personnes non autorisées ou non protégées doivent se tenir à une distance sécuritaire.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Prévenir les déversements majeurs dans les égouts, le sol ou les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Essuyer et rincer avec de l'eau.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle. Consulter la section 13 pour les conditions d'élimination.

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser l'équipement de sécurité recommandé, voir la section 8.
Mettre en œuvre des contrôles d'ingénierie appropriés si nécessaire, voir Section 8.
Stocker ce produit séparément des denrées alimentaires et loin des enfants et des animaux domestiques.
Ne pas manger, boire ou fumer dans des locaux où ce produit est entreposé.
Éviter les déversements et l'inhalation, ainsi que tout contact avec la peau et les yeux.
Enlever les vêtements de travail et les équipements de protection avant les repas.
Se laver les mains après avoir manipulé le produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Le produit doit être consérvé pour éviter les risques sur la santé et l'environnement. Évitez le contact avec les humains et les animaux et ne liberez pas le produit dans un milieu sensible.
Ce produit doit être conservé dans un lieu loin des enfants et loin du contact avec les produits alimentaires prêts d'être mangés.
Toujours utiliser des paquets scellés et clairement étiquetés.
À conserver dans un endroit frais et sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir utilisations identifiées de la Section 1.2.

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1. Paramètres de contrôle**
**8.1.1 Valeurs limites nationales**

Tous les ingrédients (voir section 3) manquent de valeur limite hygiénique.

**DNEL**

Aucune donnée disponible.

**PNEC**

Aucune donnée disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Les dangers que le produit ou ses constituants impliquent doivent être pris en compte dans l'évaluation des risques spécifiques à la tâche, conformément à la législation en vigueur sur l'environnement de travail. L'évaluation des risques doit être revue régulièrement et mise à jour si nécessaire.

**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

La ventilation du lieu de travail doit garantir une qualité de l'air conforme aux exigences de la législation en vigueur sur l'environnement de travail. Une ventilation par aspiration locale doit être utilisée afin d'éliminer les contaminants en suspension dans l'air à la source.

**La protection des yeux/du visage**

Une protection pour les yeux doit être utilisée en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussure.

**La protection de la peau**

Porter des vêtements de protection appropriés si nécessaire.

Les gants de protection ne sont normalement pas nécessaires du fait des propriétés de ce produit, mais ils peuvent être portés pour d'autres raisons : à cause par exemple des risques mécaniques, des risques de brûlures ou des risques microbiologiques.

Le gant de protection le plus approprié doit être choisi en consultation avec le fournisseur de gants, en tenant compte de l'évaluation des risques pour la tâche spécifique et des propriétés des produits chimiques impliqués. Notez que le délai de rupture du matériau est affecté par la durée de l'exposition, les conditions de température, l'abrasion, etc.

Compte tenu des propriétés chimiques du produit, les matériaux de gants suivants (EN 374) sont recommandés:.

– Caoutchouc néoprène.

– Caoutchouc nitrile.

**La protection respiratoire**

Un équipement de protection respiratoire n'est normalement pas nécessaire lorsque vous travaillez avec ce produit, compte tenu qu'une ventilation adéquate est fournie.

L'équipement de protection respiratoire le plus approprié doit être décidé en consultation avec le représentant de la sécurité désigné, en tenant compte de l'évaluation des risques pour la tâche spécifique.

**8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Le travail avec le produit doit être fait de telle manière que le produit ne puisse pas s'échapper dans les égouts, les cours d'eau, le sol et l'air.

# RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | | |
|---|---|---|
| a) | État physique | liquide<br>Forme: liquide |
| b) | Couleur | Non spécifié |
| c) | Odeur | Non spécifié |
| d) | Point de fusion/point de congélation | Non spécifié |
| e) | Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Non spécifié |
| f) | Inflammabilité | Non spécifié |
| g) | Limites inférieure et supérieure d'explosion | Non spécifié |
| h) | Point d'éclair | Non spécifié |
| i) | Température d'auto-inflammation | Non spécifié |
| j) | Température de décomposition | Non spécifié |
| k) | pH | Non spécifié |
| l) | Viscosité cinématique | Non spécifié |
| m) | Solubilité | Non spécifié |
| n) | Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non spécifié |
| o) | Pression de vapeur | Non spécifié |
| p) | Densité et/ou densité relative | Non spécifié |
| q) | Densité de vapeur relative | Non spécifié |
| r) | Caractéristiques des particules | Non spécifié |

**9.2. Autres informations**

**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Non spécifié

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Non spécifié

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**

Le produit ne contient aucune substance qui peut provoquer des réactions dangereuses lors d'une manipulation dans des conditions d'utilisation normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Information non disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucun connu.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucune dans des conditions normales.

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Les informations sur les effets nocifs possibles sont basées sur l'expérience et / ou les caractéristiques toxicologiques des différents composants du produit.

**Toxicité aiguë**

Le produit n'est pas classé comme toxique aigu.

**COCAMIDOPROPYL BETAINE**

LD50 Rat 24h: > 5000 mg/kg Par voie orale

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Ce produit n'est pas classé comme sensibilisant.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Le produit n'est pas classé mutagène.

**Cancérogénicité**

Le produit n'est pas classé cancérogène.

**Toxicité pour la reproduction**

Le produit n'est pas classé toxique pour la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique**

Le produit n'est pas classé pour une toxicité spécifique à certains organes après une seule exposition.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée**

Le produit n'est pas classé pour une toxicité spécifique à certains organes après une exposition répétée.

**Danger par aspiration**

Le produit n'est pas classé comme étant toxique pour l'aspiration.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune indication.

**11.2.2. Autres informations**

Aucune indication.

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

**12.1. Toxicité**

Le produit ne doit pas être étiqueté comme dangereux pour l'environnement. Cependant, il n'est pas inconcevable que des déversements majeurs ou bien des déversements mineurs récurrents puissent avoir un effet nocif sur l'environnement. Empêcher les déversements dans la terre, l'eau et les égouts.

**COCAMIDOPROPYL BETAINE**

EC50 Algues 48 h: 26 mg/l
EC50 Daphnie (Daphnia magna) 48 h: 26 mg/l
LC50 Poisson 96h: 1.4 g/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Données sur la persistance et la dégradabilité non disponibles.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Données sur la bioaccumulation non disponibles.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Données sur la mobilité dans la nature non disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucun rapport de sécurité chimique n'a été réalisé.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune indication.

**12.7. Autres effets néfastes**

Données non disponibles.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Manipulation des déchets pour le produit**

Empêcher le déversement dans les égouts.
Le produit n'est pas classifié comme un déchêt dangeureux.
Les emballages vides et rincés sont retournés pour recyclage lorsque cela est possible.
Voir la directive 2008/98/CE relative aux déchets. Respecter les dispositions nationales ou régionales sur la gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Sauf indication contraire, l'information s'applique à tous les modes de transport en vertu du Règlement type de l'ONU, à savoir, ADR (route), RID (rail), ADN (voies de navigation intérieures), IMDG (transport maritime), l'OACI (IATA) (transport aérien).

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non classifié comme une marchandise dangereuese

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Non applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

**14.8 Autres informations de transport**

Non applicable

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucune indication.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Evaluation et rapport de sûreté des produits chimiques conforme à 1907/2006 Annexe I n'a pas encore été réalisé.

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

**16a. Indications sur les changements effectués sur la fiche de sécurité par rapport à la version précédente**
**Révision de ce document**

Versions antérieures

2019-12-19 Modifications dans la section 1, 3, 7, 8, 11, 13.

**16b. Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**
**Les textes complets pour la classe de danger et le code de catégorie sont mentionnés dans l'article 3**

| | |
|---|---|
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2 - Eye Irrit. 2, H319 - Provoque une sévère irritation des yeux |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2 - Skin Irrit. 2, H315 - Provoque une irritation cutanée |

**Explication des abréviations de l'article 14**

| | |
|---|---|
| ADR | Accord européen pour le transport routier international des marchandises dangereuses. |
| RID | Règlementations concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. |
| IMDG | Le code IMDG (International Maritime Dangerous Goods Code) |
| ICAO | Organisation de l'aviation civile internationale, OACI (International Civil Aviation Organization ICAO, 999 University Street, Montreal, Quebec H3C 5H7, Canada) |
| IATA | Association internationale du transport aérien |

**16c. Principales références bibliographiques et sources de données**
**Sources des données**

Les données primaires pour le calcul des risques a été de préférence extrait de la liste de classification européenne officielle, 1272/2008 Annexe I , mise à jour 2021-08-30.

Lorsque de telles données faisaient défaut, une autre documentation de seconde main sur laquelle cette classification officielle est basée a été utilisée, par exemple, IUCLID (International Uniform Chemical Information Database). En troisième lieu, l'information provenant de fournisseurs chimiques de réputation internationale a été utilisée, et en quatrième lieu d'autres informations disponibles, par exemple les fiches de données de sécurité provenant d'autres fournisseurs ou des informations provenant d'associations à but non lucratif, la fiabilité de la source ayant été jugée par un expert. Si, malgré cela, aucune information fiable n'a été trouvée, les risques sont évalués en fonction de l'opinion d'experts sur la base des propriétés connues de substances similaires et conformément aux principes de 1907/2006 et 1272/2008.

**Les textes complets des règlements sont mentionnés dans la présente fiche de données de sécurité**

| | |
|---|---|
| 1907/2006 | RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission |
| 1272/2008 | RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 |
| 648/2004 | RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents |
| 2008/98/CE | DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives |

**16d. Méthodes utilisées afin d'évaluer les données visées 1272/2008 Article 9 pour les besoins de la classification**

Le calcul des risques de ce mélange a été réalisé sous forme d'évaluation par l'application d'une détermination par valeur probante confiée au jugement d'un expert, conformément à 1272/2008 Annexe I , en tenant compte de toutes les informations disponibles ayant une incidence sur la détermination des dangers présentés par le mélange, et conformément à 1907/2006 Annexe XI .

**16e. Liste des mentions de danger et/ou conseils de prudence**
**Texte complet pour l'indication des risques, mentionné dans la section 3**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H315 Provoque une irritation cutanée

**16f. Avertissements destinés aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement**
**Avertissement pour une utilisation incorrecte**

Autant que nous sachions ce produit ne peut pas provoquer de graves lésions pour l'être humain ou pour l'environnement cependant le fabricant, le distributeur ou le fournisseur ne peuvent pas être responsables pour l'utilisation criminelle ou inhabituelle du produit.

**Autres informations pertinentes**

Non spécifié

**Informations sur ce document**

Cette fiche de données de sécurité a été préparée et vérifiée par KemRisk®, KemRisk Sweden AB, Platensgatan 8, SE-582 20 Linköping, Suède, www.kemrisk.se